



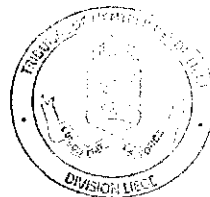
Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



21102257



5 6 AOUT 2020

Greffe

N° d'entreprise : **474 381 963**

Nom

(en entier) : **La Récré du Coeur**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Rue d'Amercoeur, 55 - 4020 Liège**

Objet de l'acte : Démissions et admissions de membres au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 27/08/2020.

M. de Lamotte rappelle le souhait de démission de C. Smetz en tant qu'administrateur. Il souhaite néanmoins rester membre de l'Assemblée générale de l'ASBL.

Vu que C. Smetz représentait l'ASD, et qu'il a été remplacé dans sa fonction et dans ses mandats par Timothy Prévot, il propose que l'AG acte le remplacement de C. Smetz par T. Prévot au sein du CA.

Tous les membres présents marquent leur accord avec cette proposition.

Michel de LAMOTTE,
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/08/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).